

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DU CROISIC

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET COMMUNAL

Numéro SIRET : **21440049100145**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LA BAULE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENT DU PUIGAUDEAU

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I. Vote du compte administratif

- p.2 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
- p.3 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
- p.4 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- p.5 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes

A - Eléments du bilan

		Jointes	Sans Objet
p.6	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.7	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.9	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.10	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.11	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.13	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.14	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.15	A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.16	A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.17	A3 - Etat des provisions	X	X
p.18	A4 - Etalement des provisions	X	
p.19	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.20	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		X
	A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement		X
	A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement		X
	A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement		X
	A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
p.21	A7 - Etat des charges transférées	X	
p.22	A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.23	A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.24	A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.25	A9.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.26	A9.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.27	A9.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.28	A10 - Etat des travaux en régie	X	
p.29	A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
B - Engagements hors bilan			
p.30	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.31	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.32	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.33	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.34	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.35	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.36	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.37	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.38	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.39	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
	C1.1 - Etat du personnel		
p.40	C1.2 - Action de formation des élus	X	X
p.41	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.42	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.43	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.44	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.45	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.46	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.47	C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.48	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.49	D2 - Arrêté et signatures	X	

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

I

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	101 590,00	77,28	0,00	0,00	101 512,72
6045	Achats d'études, prestations de services (terra	2 250,00	77,28	0,00	0,00	2 172,72
605	Achats de matériel, équipements et travaux	99 290,00	0,00	0,00	0,00	99 290,00
6238	Divers	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00	0,73	0,00	0,00	1,27
65888	Autres	2,00	0,73	0,00	0,00	1,27
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		101 592,00	78,01	0,00	0,00	101 513,99
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		101 592,00	78,01	0,00	0,00	101 513,99
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	1 851 886,62	925 943,31			925 943,31
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 851 886,62	925 943,31			925 943,31
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 851 886,62	925 943,31			925 943,31
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 851 886,62	925 943,31			925 943,31
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 953 478,62	926 021,32	0,00	0,00	1 027 457,30
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

I

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	788 748,00	470 268,04	0,00	0,00	318 479,96
7015	Ventes de terrains aménagés	788 748,00	470 268,04	0,00	0,00	318 479,96
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	123 647,31	0,00	0,00	0,00	123 647,31
7588	Autres produits divers de gestion courante	123 647,31	0,00	0,00	0,00	123 647,31
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		912 395,31	470 268,04	0,00	0,00	442 127,27
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	9 600,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	9 600,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		921 995,31	479 868,04	0,00	0,00	442 127,27
042	Opérations d'ordre de transfert entre section.	925 943,31	370 688,26			555 255,05
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	925 943,31	370 688,26			555 255,05
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		925 943,31	370 688,26			555 255,05
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 847 938,62	850 556,30	0,00	0,00	997 382,32
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		105 540,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

I

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
168741	Communes membres du GFP	1 000 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		1 000 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 000 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	925 943,31	370 688,26		555 255,05
	Charges transférées (6)	925 943,31	370 688,26		555 255,05
3555	Terrains aménagés	925 943,31	370 688,26		555 255,05
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		925 943,31	370 688,26		555 255,05
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 925 943,31	870 688,26	0,00	1 055 255,05
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

I

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	1 851 886,62	925 943,31		925 943,31
3555	Terrains aménagés	1 851 886,62	925 943,31		925 943,31
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 851 886,62	925 943,31		925 943,31
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 851 886,62	925 943,31		925 943,31
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 851 886,62	925 943,31	0,00	925 943,31
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		74 056,69			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

VILLE DU CROISIC - 44 - LOTISSEMENT DU PUIGAUDEAU			CA	2019
---	--	--	----	------

II - ANNEXES		II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A1.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

VILLE DU CROISIC - 44 - LOTISSEMENT DU PUIGAUDEAU	CA	2019
---	----	------

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

VILLE DU CROISIC - 44 - LOTISSEMENT DU PUIGAUDEAU	CA	2019
---	----	------

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	II
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N													ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)				
Total général														

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette au cours de l'exercice.

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB01015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

II - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)	
II	A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées (6)	Taux minimal (7)	Taux maximal (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A												
Barrière simple B												
Option d'échange C												
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D												
Multiplicateur jusqu'à 5 E												
Autres types de structures F												
TOTAL GENERAL												

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

II - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	
II	A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

VILLE DU CROISIC - 44 - LOTISSEMENT DU PUIGAUDEAU			CA	2019
II - ANNEXES				
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE				
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)				
			II	
			A1.5	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un instrument de couverture.

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

VILLE DU CROISIC - 44 - LOTISSEMENT DU PUIGAUDEAU		CA	2019
---	--	----	------

II - ANNEXES		II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A1.5
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									
Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

VILLE DU CROISIC - 44 - LOTISSEMENT DU PUIGAUDEAU	CA	2019
---	----	------

II - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)		
	II	
	A1.6	

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166																
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166																
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

C-3-4-A026

13

VILLE DU CROISIC - 44 - LOTISSEMENT DU PUIGAUDEAU		CA	2019
---	--	----	------

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		II
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)		A1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial		Contrat renégocié		Type de taux (3)									
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act. (4)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act. (4)	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts			Capital	

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A1.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

VILLE DU CROISIC - 44 - LOTISSEMENT DU PUIGAUDEAU	CA 2019
---	---------

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire,
A Le Croisic, le 03/03/2020
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Le Croisic, le 03/03/2020

Date de convocation : 27/02/2020

Les membres du Conseil Municipal,

Michèle QUELLARD	
Gérard LE CAM	
Jacques BRUNEAU	
Maryannick ROUSSET	
Marie-Paule BECCAVIN	
Claude DECKER	
Annick MOUILLERON	
Benoît VIGOUROUX	
Paulette CLEMENSAT	
Geoffrey BENIGUE	
Janine LE BIHAN PENNANROZ	
Christian CABELLIC	
Annie GUYOMARD	

II - ANNEXES

II

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Sébastien AIGU	
Virginie PIHOUR	
Sandrine GLEMIN	
Emmanuel MAHE	
André BOUCHER	
Bernadette CASSAC	
Jean-Pierre LEGRAND	
Suzy TENDRON	
Françoise THOBIE	
Jean-Louis RONDENET	
Françoise BALLY	
Jean-Marc LUCAS	
Frédéric AUBINEAU	
Yves LESCAUDRON	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le